



## PROCÈS VERBAL n° 2022.06 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 DÉCEMBRE 2022

Commune de SEPT-SORTS  
77260

L'an deux mil vingt-deux le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

**PRÉSENTS** : M François ARNOULT, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Maryse WAUTHIER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Françoise BÖSCH, Mme Laura CLAUSEL et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

**POUVOIR(S)** : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER  
Mme Laura CLAUSEL donne pouvoir à Mme Sophie KLEIN  
Mme Sandrine RAUDE-LEROY donne pouvoir à Jean-Michel HOUDRY

*Secrétaire de séance : Mme Maryse WAUTHIER*

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la création d'une commission des affaires sociales au sein de la Mairie.

### 1. Procès-verbal de séance du dernier conseil municipal

Lecture et approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 24 novembre 2022.

### 2. Dissolution du C.C.A.S

Lors du dernier conseil municipal, monsieur le Maire avait exposé aux élus son choix de dissoudre le C.C.A.S.

En effet en application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le C.C.A.S est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus et désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette dissolution a pour but de simplifier et de rationaliser l'organisation administrative ; le budget sera transféré sur celui de la commune.

Une réunion a lieu le jeudi 7 décembre dernier car il était important pour les élus que les membres du C.C.A.S soit mis au courant.

Vote à l'unanimité pour la dissolution et de la création de la commission sociale communale.

La création d'un comité consultatif au sein de la commission sociale de la commune aura lieu en début d'année (2 membres extérieurs souhaitent poursuivre leur bénévolat).

### 3. Sollicitation d'un contrat rural

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- aménagement de voiries communales pour 244 590 € HT
- construction d'un logement communal pour 361 012 € HT

Réalisation du contrat rural dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation.

Vote à l'unanimité – le conseil approuve le programme de travaux.

### Points divers :

- le Maire précise que les travaux chemin de Péreuse devraient débuter mi-janvier si les conditions climatiques le permettent
- un courrier de Sammeron et Sept-Sorts va être transmis dans les prochains jours au Président du département, Jean-François PARIGI, ainsi qu'au conseiller départemental, Ugo PEZZETTA, afin de porter à leur connaissance les situations d'insécurité et de dangerosité croissantes au croisement de la départementale 603 et de la voie communale au niveau du Fayet et de Fay-le-Bac
- 8 personnes sont intéressées par les lots de bois – le tirage au sort a lieu samedi 17 décembre pour les emplacements
- la Mairie a reçu un courrier des parents d'élèves de la commune précisant que l'abri de bus actuel est mal placé ; un financement serait possible via une convention par la Sté GIRODMEDIAS – une proposition pour l'installation d'un abri de bus sur la première place du parking est actuellement en cours (la place pour les personnes handicapées serait alors déplacée d'un rang)

*Vu pour être affiché le 31/01/2023 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.*

*A Sept-Sorts, le 31/01/2023*

Le Maire,  
François ARNOULT



La Secrétaire de Séance,  
Maryse WAUTHIER

